



## **Le droit individuel à la formation**

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur qui peut refuser la proposition de salarié. Selon les accords de branche, la formation peut avoir lieu hors du temps de travail ou dans le temps de travail. Elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.

Les formations organisées par Sud Management Entreprises peuvent être financées dans le cadre du DIF. N'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers formation, pour évoquer cette possibilité de financement.

**Source :**

**Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité**

**Lien pour complément d'informations :**

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/droit-individuel-formation-1071.html>